

15 juin 2026 -12:30

Appel à projets pour soutenir la responsabilité sociétale des entreprises

Bruxelles, le 15 juin 2026 – L’Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) lance un appel à projets visant à soutenir les entreprises et organisations soucieuses d’évaluer l’impact de leurs activités tout au long de leur chaîne de valeur.

Par le biais de cet appel à projets, l’IFDD et le Ministre en charge du Développement durable, Jean-Luc Crucke, veulent encourager les organisations de moins de 1 000 salarié·es à évaluer l’impact de leurs activités sur la société, l’environnement et, plus largement, sur le développement durable. Cette démarche leur permettra également d’identifier les risques et opportunités associés.

Un budget total de 200 000 euros est consacré à cette initiative, intitulée « La réalisation d’une analyse de matérialité ou de double matérialité de qualité, avec concertation des parties prenantes et élaboration d’une stratégie de développement durable. », afin d’accompagner un maximum d’acteurs désireux de renforcer la durabilité de leur fonctionnement.

Le dispositif prévoit un soutien financier pour un accompagnement externe permettant la réalisation d’une analyse graduelle en 3 étapes, complétée par une consultation des parties prenantes.

Trois formules selon les capacités

En fonction de leur niveau de maturité en la matière, de leurs ressources et de leurs capacités, les organisations candidates peuvent opter pour l’un des trois parcours suivants, chacun incluant un accompagnement externe :

1. Matérialité d’impact

Cartographie des impacts (positifs et négatifs) des activités de l’entreprise ou de l’organisation sur la société et l’environnement, tout au long de la chaîne de valeur, en dialogue avec les parties prenantes.

□ Aide maximale : 3 000 euros

1. Analyse de double matérialité

En complément de la matérialité d’impact, analyse de la matérialité financière, c’est-à-dire des risques et opportunités liés au développement durable pour l’organisation, sur l’ensemble de la chaîne de valeur et en concertation avec les parties prenantes.

□ Aide maximale : 5 000 euros

1. Stratégie et plan d’action

Traduction des résultats de l’analyse de double matérialité en une stratégie et un plan d’action concret, destinés à améliorer les pratiques, le tout validé par la direction.

□ Aide maximale : 10 000 euros

Les aides accordées ne peuvent excéder 50 % du coût total de l'expertise externe. Les autres dépenses (coûts salariaux, frais internes de fonctionnement ou d'organisation, investissements, etc.) ne sont pas éligibles.

La durée des projets est limitée à 12 mois, avec un démarrage possible au plus tôt le 1er décembre 2026.

Qui peut participer ?

Pour être éligibles, les entités candidates doivent répondre aux critères suivants :

- Entreprises : être établies en Belgique, enregistrées auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et compter moins de 1 000 salarié·es ;
- Organisations de la société civile : être belges, constituées sous forme d'association sans but lucratif ou de fondation, et compter moins de 1 000 salarié·es;

Le siège social de ces entreprises et organisations doit être situé en Belgique. Les communes, villes, provinces et autres services publics ne sont pas éligibles.

Modalités de participation

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 31 août à 10 heures.

Les dossiers peuvent être introduits par courrier postal ou par email, au moyen du formulaire officiel de demande.

□ [Toutes les conditions de participation sont disponibles ici.](#)

À l'initiative de cet appel à projets, Jean-Luc Crucke, ministre en charge du Développement durable, rappelle que la transition vers un modèle économique plus durable constitue un enjeu stratégique pour l'avenir de notre société. *« S'engager dans une démarche de durabilité ne relève plus uniquement de la responsabilité des entreprises et des organisations ; c'est un véritable levier de compétitivité, d'innovation et de création de valeur. Il s'agit de préparer notre tissu économique aux défis de demain en construisant une économie plus résiliente, plus inclusive et plus durable. »*

Le ministre souligne également que *« les entreprises qui intègrent pleinement les dimensions environnementales et sociales dans leur stratégie renforcent leur attractivité, fidélisent davantage leurs talents et disposent de meilleures capacités d'adaptation face aux crises et aux transformations »*

économiques ».

Institut fédéral pour le Développement Durable (IFDD)
Rue Ducale 4
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 04 62
<https://www.developpementdurable.be/fr>

Emeline Huvelle
Porte-parole Ministre Jean-Luc Crucke
+32493193968
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be